

Le 18 septembre 2024

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes, hautement transmissibles et responsables des lésions précancéreuses et/ou des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, notamment celui de la gorge. La vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90% des infections. Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans afin de réduire voire éliminer les cancers induits par ces infections.

La proportion d'enfants vaccinés contre les HPV connaît une progression notable ces dernières années mais encore insuffisante pour permettre une protection collective. La campagne de vaccination contre les HPV, débutée en 2023-2024 dans les collèges se poursuit donc pendant l'année scolaire 2024-2025. Comme l'année dernière, **une vaccination contre les HPV sera proposée à tous les élèves scolarisés en classe de 5^{ème} (1^{ère} ou 2^{ème} dose) et de 4^{ème} (2^{ème} dose) pendant l'année scolaire 2024-2025 (entre février et avril 2025).**

Le schéma vaccinal se compose de deux doses de vaccins espacées d'un délai compris entre 5 et 13 mois.

La vaccination complète à deux doses sera réalisée sur deux années scolaires en fonction de l'organisation mise en place.

Cette vaccination, sûre et efficace, est volontaire et totalement gratuite. Elle sera réalisée dans le collège par des équipes de professionnels de santé issues, notamment, des centres de vaccination.

L'autorisation des deux parents est demandée.

Les parents peuvent **donner leur accord jusqu'au 15 décembre 2024**

en remplissant le formulaire en ligne via le lien <https://occitanie.campagnehpv.fr/>

ou bien via ce QR code



Les parents seront informés des modalités d'organisation de cette campagne de vaccination dans le collège de leur enfant cet automne.

Le jour de la vaccination, les enfants autorisés à être vaccinés par leurs parents, ou la personne détentrice de l'autorité parentale, **devront être munis de leur carnet santé ou de vaccination**, sans quoi ils ne pourront être vaccinés, et de leur carnet de correspondance. Des séances de sensibilisation seront organisées pour les parents et les élèves de 5^{ème}. Les professionnels de santé de l'éducation nationale pourront également répondre aux questions.

Il est possible de se renseigner auprès du médecin traitant, de l'infirmier ou du médecin du collège de l'enfant ainsi que sur les sites officiels des ministères chargés de la santé et de l'éducation nationale ainsi que sur le site de l'INCa (Institut national du cancer).

<https://sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/deuxieme-campagne-nationale-de-vaccination-des-enfants-des-l-ages-de-11-ans>

<https://www.education.gouv.fr/deuxieme-campagne-nationale-de-vaccination-des-enfants-des-l-ages-de-11-ans-contre-les-infections-415372>

<https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Vaccination-contre-les-cancers-HPV>

Par ailleurs, une information sur les autres vaccinations pour cette tranche d'âge sera effectuée et si les parents le souhaitent, les modalités pour procéder au rattrapage des autres vaccins seront précisées, notamment pour ce qui concerne la vaccination contre la rougeole et la coqueluche.